

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ  
MÉTROPOLITAIN, société dûment  
constituée, ayant sa principale place  
d'affaires au 1717, rue du Havre, en les  
ville et district de Montréal, province de  
Québec, H2K 2X3;

No.: R-3511-2003

Demanderesse.

---

**DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION POUR  
LE PROJET DE MIGRATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES  
DE SCGM VERS LE SYSTÈME WINDOWS 2000/XP  
(« Projet de migration Windows 2000/XP »)  
(Articles 31 (5) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*,  
L.R.Q., c.R-6.01 (la «Loi»))**

---

---

**LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elle est une entreprise œuvrant dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la «Régie»), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Elle est titulaire d'un droit exclusif de distribution qui lui confère le droit d'exploiter un réseau de distribution sur une grande partie du territoire du Québec;
3. En vertu de l'article 73 de la Loi, la demanderesse doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle a fixés par règlement, pour, entre autres, acquérir des actifs destinés à la distribution du gaz naturel;
4. En vertu du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, G.O. II, 5 septembre 2001, n° 36, p. 6165, la demanderesse doit notamment obtenir cette autorisation pour l'acquisition d'actifs destinés à la distribution du gaz naturel dans le cadre d'un projet d'un coût de 1,5 million de dollars et plus;
5. En la présente instance, la demanderesse s'adresse donc à la Régie pour qu'elle l'autorise à acquérir les outils informatiques requis pour réaliser le Projet de migration Windows 2000/XP;

6. Les analyses, données et informations requises par la Loi au soutien de la présente demande apparaissent à la pièce SCGM-1, document 1;
7. Plus particulièrement, la demanderesse projette remplacer les plates-formes Windows NT4 Serveur et Windows NT4 Station de travail par les versions Windows 2000 Serveur et Windows /XP respectivement et ce, pour un coût global estimé de 2 822 000\$, tel que plus amplement détaillé aux pages 14 et 15 de la pièce SCGM-1, document 1;
8. La demanderesse a analysé d'autres alternatives au projet tel que proposé, tel qu'il appert plus amplement aux pages 10 à 12 de la pièce SCGM-1, document 1;
9. La réalisation du Projet de migration Windows 2000/XP s'avère essentielle pour maintenir au moindre coût la qualité de prestation de service de la demanderesse puisque les versions des outils informatiques qu'elle utilise actuellement ne seront plus supportées dans un proche avenir, le tout tel que plus amplement expliqué aux pages 7 à 9 et 16 de la pièce SCGM-1, document 1;
10. Il n'y a pas d'autorisation autre que celle de la Régie que la demanderesse devra obtenir pour réaliser le Projet de migration Windows 2000/XP;
11. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**ACCORDER** à Société en commandite Gaz Métropolitain l'autorisation d'acquérir les outils informatiques requis pour réaliser le Projet de migration Windows 2000/XP, tel que décrit à la pièce SCGM-1, document 1.

**MONTRÉAL**, le 6 mars 2003

**(S) ME J.B. ALLARD**

---

**ME J. B. ALLARD**  
Procureur de la demanderesse  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3  
Adresse électronique : jballard@gazmet.com  
Téléphone : (514) 598-3785  
Télécopieur : (514) 598-3839

## AFFIDAVIT

Je, soussigné, Hughes Beaudoin, faisant affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :


1. Je suis directeur, Gestion de l'information, chez Société en commandite Gaz Métropolitain;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la demande R-3511-2003;
3. Tous les faits allégués dans ladite demande sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ** à Montréal, le 6 mars 2003

  
HUGHES BEAUDOIN

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT**

devant moi à Montréal, le 6 mars 2003.

  
Monique Faubert  
Commissaire à l'assermentation pour tous  
les districts judiciaires du Québec